



La Communauté de communes de la Région de Beaujeu lutte contre l'habitat dégradé !



***Humidité ? Moisissures ? Fissures ?
Electricité non conforme ?***

***Votre logement vous semble dégradé
et nuit à votre confort ?***

VOTRE INTERCOMMUNALITE VOUS VIENT EN AIDE !

***La CCRB peut financer une partie des travaux
à travers son Programme Local de l'Habitat.***



Pour plus d'informations :

www.aucoeurdubaujolais.fr,
Rubrique « Vie Pratique »

***Avec le concours
financier de :***



CCRB – 04 74 04 89 94



Quelles aides financières de ma Communauté pour lutter contre l'habitat dégradé ?

Dans le cadre de son **action Habitat 2009-2014** et par délibération du 9 avril 2013, le Conseil communautaire de la Communauté de communes de la Région de Beaujeu a décidé de mettre en place des **aides pour lutter contre l'habitat indigne, indécent ou insalubre**.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) concourt à 5 objectifs :

- L'amélioration de la **performance énergétique** du bâti ancien
- La lutte contre l'**inconfort** et les **logements dégradés**
- La remise sur le marché de **logements vacants**, après travaux
- L'adaptation des logements au **handicap** et au **grand âge**
- Le développement des **loyers maîtrisés et abordables**



Quels logements sont concernés par une aide « habitat très dégradé » ?

Il s'agit des **logements qui font apparaître un coefficient de dégradation supérieur à 0,55 suite à l'évaluation de l'état du logement réalisée par notre animateur, le Pact du Rhône**.

Qui peut bénéficier de cette aide et sous quelles conditions ?

Cette subvention de la CCRB s'adresse **aux propriétaires occupants** du canton de Beaujeu qui remplissent les conditions de ressources de l'ANAH.

Cette participation est **subordonnée à l'obtention d'une aide de l'ANAH**.

Le logement doit être ancien et avoir plus de 15 ans.

Quel est le montant de l'aide ?

L'aide de la Communauté de Communes de la Région de Beaujeu représente **20 % du coût des opérations** et est plafonnée à 2 000 €, dans la limite de l'enveloppe budgétaire annuelle.

Elle est attribuée en complément d'une subvention de l'ANAH.

Une équipe d'animation vous accompagne dans vos démarches : le Pact du Rhône

- Conseils aux particuliers lors de **permanences habitat : tous les 3èmes mercredis** (calendrier disponible en mairie ou au siège de la communauté)
- Visites à domicile pour la **réalisation de diagnostics techniques** : évaluation de l'état du bâti, évaluation énergétique ...
- Aide à la **définition du projet** de réhabilitation et du plan de financement
- **Accompagnement dans les demandes de subventions** auprès des financeurs

→ **Les permanences sont gratuites : la CCRB finance les prestations d'animation.**

Contact CCRB : Carole BERNARDI, Chargée de mission Habitat

Communauté de Communes de la Région de Beaujeu

Espace Sainte Angèle - 69 430 BEAUJEU

Tél : 04 74 04 89 94

Courriel : cc.region.beaujeu@wanadoo.fr